

N°2023-09

CHAUMONT HABITAT OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

Conseil d'Administration du 24 JANVIER 2023

DELIBERATION**POLITIQUE DE VENTE DU PATRIMOINE**

Le Conseil d'Administration de Chaumont HABITAT s'est réuni au Siège Social de Chaumont HABITAT, 51 rue Robespierre à CHAUMONT, le 24 janvier 2023 à 14 heures sous la présidence de Christine GUILLEMY, Présidente.

Membres du Conseil d'Administration : 23

Présents : 15

Christine GUILLEMY, Frédéric ROUSSEL, Pierre ETIENNE, Marie-Christine SIMONNET, Jean-Pierre PROCUREUR, Maryse CAMUS, Anne-Marie WILHELEM, Thierry DEGLIN, Brigitte JANNAUD, Michèle LEMORGE, Manuel GALLAND, Françoise GRATAROLI, Didier DEMANGE, Perrine REGNAUT, Jocelyne MARTIN

Excusés : 7

Stéphane MARTINELLI, Céline BRASSEUR-MAIZIERE, Didier COGNON, Karine COLOMBO, Nicolas MERLE, Ginette DUVAUX, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON

Absents : 1

Morgane LENGRAND

Procurations : 6

Stéphane MARTINELLI donne pouvoir à Frédéric ROUSSEL, Céline BRASSEUR-MAIZIERE donne pouvoir à Pierre ETIENNE, Didier COGNON donne pouvoir à Frédéric ROUSSEL, Karine COLOMBO donne pouvoir à Christine GUILLEMY, Nicolas MERLE donne pouvoir à Christine GUILLEMY, Catherine PAZDZIOR-VIGNERON qui donne pouvoir à Maryse CAMUS

Vu l'article R421-16 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du 24 février 2022 relative au plan de vente de patrimoine,

Vu la délibération du 18 décembre 2019 relative à la procédure de vente de patrimoine mise à jour de la loi ELAN,

Madame la Présidente rappelle que le Conseil d'Administration doit délibérer annuellement sur sa politique de vente de patrimoine.

Le bilan des ventes pour l'année 2022 est le suivant :

4 ventes ont été actées pour un montant total de 302.000 euros, soit une moyenne de 75.500 euros/logement.

Il s'agit de 4 logements individuels vendus à leurs occupants : 4 rue Van Gogh, 5 rue Paul Gauguin, 3 rue Paul Gauguin et 25 rue des Pâquerettes.

Il convient donc de mettre à jour le plan de vente validé en Conseil d'Administration du 24 février 2022 :

- En retirant les 4 biens vendus en 2022,
- En ajoutant 1 logement individuel pour lequel le Conseil d'Administration a décidé la mise en vente au vu de sa situation et des éléments techniques et financiers : 51 rue Saint Roch (délibération du 03 mai 2022),
- En ajoutant les 3 logements individuels pour lesquels le Bureau a autorisé la vente en 2022, répondant ainsi à la demande des locataires en place, dans une logique de parcours résidentiel : 42 rue des Pâquerettes (délibération du 10 juin 2022), 55 rue Hélène Boucher (délibération du 04 octobre 2022) et 51 rue Hélène Boucher (délibération du 04 octobre 2022).

D'autre part, il est proposé au Conseil d'Administration de modifier le plan de vente comme suit :

- En retirant du plan de vente le logement 11 rue de Savigny afin de le remettre dans le circuit locatif : il s'agit d'un pavillon indépendant situé dans un quartier attractif. Des investissements importants ont dû être réalisés suite à des problèmes structurels et techniques (réfection du béton du balcon et remplacement du garde-corps, remplacement de la chaudière gaz et du tableau électrique).
- En inscrivant dans le plan de vente les logements situés 22/01 rue Ledru Rollin (logement vacant) et 20/01 et 20/11 rue Ledru Rollin (logements occupés). Une copropriété à deux existe déjà sur l'immeuble n°22. Il sera nécessaire de procéder à la mise en copropriété de l'immeuble n°20.



Ainsi, le plan de vente mis à jour s'établit donc comme suit :

Adresse	n°logement	Coll/Ind	Situation occupationnelle
8 Jolibois	1	C	occupé
8 Jolibois	12	C	occupé
8 Jolibois	21	C	occupé
8 Jolibois	22	C	occupé
1 Giraud	2	C	occupé
1 Giraud	3	C	occupé
1 Giraud	13	C	occupé
1 Giraud	23	C	occupé
7 Giraud	1	C	occupé
7 Giraud	11	C	occupé
7 Giraud	12	C	occupé
7 Giraud	22	C	occupé
2 Giraud	12	C	occupé
2 Giraud	22	C	occupé
Saint Roch	51	I	vacant
Hélène Boucher	55	I	occupé
Pâquerettes	42	I	occupé
22 Ledru Rollin	1	C	vacant
20 Ledru Rollin	1	C	occupé
20 Ledru Rollin	11	C	occupé

Pour l'année 2023, il est proposé de fixer l'objectif de ventes à 5 logements, conformément à l'indicateur figurant dans la Convention d'Utilité Sociale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

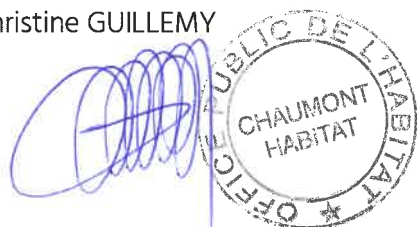
Article 1 : de VALIDER le plan de vente de patrimoine actualisé ainsi que les objectifs de vente fixés pour l'année 2023,

Article 2 : D'AUTORISER le Directeur Général à engager les démarches nécessaires à la mise en copropriété de l'immeuble 20 rue Ledru Rollin.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Christine GUILLEMY



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture.